

Québec, le 17 mai 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du Leader parlementaire
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

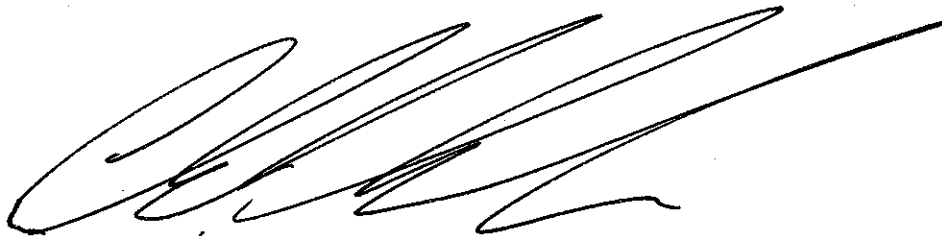
Madame la Directrice,

Suite au dépôt d'une pétition par le député de Chicoutimi le 13 avril dernier concernant le statut des responsables d'un service de garde en milieu familial.

Vous trouverez ci-joint la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur,



Claude-Éric Gagné

RÉPONSE À UNE PÉTITION

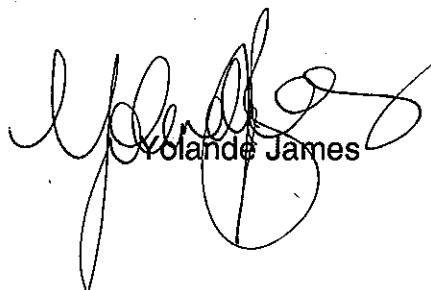
Statut de salarié aux responsables en service de garde

Le 19 juin 2009, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant*. Cette loi institue un régime de représentation pour les responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) et donne, aux associations reconnues, le pouvoir de négocier une entente collective. Le gouvernement du Québec a alors créé un nouveau modèle de relations de travail: ces personnes conservent leur statut de travailleuse autonome en plus d'avoir droit à des régimes de protection sociale.

Au printemps 2011, le gouvernement du Québec a conclu des ententes collectives avec la Fédération de la santé et des services sociaux, affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (FSSS-CSN) et la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec, affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (FIPEQ-CSQ). Ces ententes surviennent à la suite de l'appui sans équivoque que les responsables d'un service de garde en milieu familial ont donné aux ententes de principe conclues en novembre dernier. Les RSG auront dorénavant accès à des régimes de protection sociale, dans le respect de leur statut de travailleuse autonome, et pourront bénéficier d'une hausse de 44 % de leur subvention et de congés payés.

Par ces ententes, le gouvernement du Québec reconnaît l'importance et la qualité des services rendus par les 15 000 responsables d'un service de garde en milieu familial qui veillent quotidiennement sur plus de 91 000 enfants partout au Québec.

La ministre de la Famille



Yolande James